

Procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire de l'ABO Suisse **9 avril 2016**

présents : Armagagnan Michel, Armagagnan Monique, Bersinger Nicolas, Bezençon Stéphane, Bornet Yvan, Cottier Michel, Cottier Corinne Darbellay Denise, Darbellay André, Darbellay Cédric, Darbellay Serge, Disler Markus, Gavin Lionel, Glauser Marcel, Gendroz Raoul, Gomez Lucas, Parisod Yolande, Perrin Xavier, Pittet Anne, Renou Nicos, Rouiller Thomas,

excusés : Amstein Frédéric, Amstein Mick, Amstein Yan, Amstein Jacques, Darbellay Florence, Darbellay Cédric, Demarchi Bernard, Dorset Yann, Longchamp Sylvie, Raemy Eric, Teuscher Martin et Bärny

1 Rétrospective de l'année écoulée : Serge Darbellay

Suite au verre de bienvenue, une rétrospective des derniers événements en date est présentée, afin que tout le monde puisse reprendre le train en marche.

- La dernière AG ordinaire s'est déroulée le 16 janvier 2015 à Vevey. Cette dernière avait initié un certain nombre de chantier, dont l'avancement devait être présenté à une AG extraordinaire à la fin du printemps 2015
- Suite à cette AG, le comité en place a reçu la démission avec effet immédiat du président en poste, Benjamin Roulet. Ce fut un coup dur pour le comité restant, qui se retrouvait décapité, avec nombre de réformes à entreprendre sur les bras.
- Comme convenu lors de l'AG ordinaire, une AG extraordinaire s'est tenue à Martigny, le 31 mai 2015. à cette dernière se sont présentées 6 personnes, dont 3 membres de comités, et un unique membre de l'ABO-Vevey. Dès lors, aucune décision n'a pu être prise, et la motivation des forces vives en a pris un nouveau coup
- Une des grandes réformes décidée lors de l'AG ordinaire 2015, était qu'à partir de cette date, les cotisations ne seraient plus encaissées par l'ABO-CH, mais par les branches locales (BL). Ces dernières devaient ensuite verser une rétrocession à l'ABO-CH. Ce nouveau système a relativement bien fonctionné en Valais, beaucoup moins bien sur Vevey, ce qui fait que de nombreux membres vaudois n'ont jamais reçu leur carte de membre.
- Depuis cet été 2015, les choses n'ont pas beaucoup bougé, et voici l'assemblée à nouveau réunie pour trouver un système qui puisse permettre à l'association de perdurer dans les deux cantons

2 Modification du système de fonctionnement de l'ABO : Serge Darbellay

Suite à ces échecs, les membres des comités VS et VD se sont rassemblés pour se mettre d'accord sur un nouveau mode de fonctionnement, qui permettrait d'assurer la survie de l'association sur Vaud et sur le Valais tout en limitant au maximum la charge des forces vives. Ce dernier est expliqué grossièrement dans son ensemble, puis chaque point sera repris individuellement pour être soumis au vote.

Le concept est le suivant :

- Les BL deviennent indépendantes du point de vue de la gestion des membres, du secrétariat, et des finances.
- Afin de ne pas compromettre d'un point de vue juridique la survie des 2 branches locales, la structure actuelle ABO-CH + 2 BL est maintenue
- Les tâches de l'ABO-CH seraient nulles, mis à part l'organisation d'une AG annuelle, qui pourrait se dérouler en marge de l'une des deux AG de BL
- Le comité de l'ABO-CH serait composé des 2 présidents des 2 branches locales, ainsi que d'un 3ème membre restant à définir.

Après présentation de ces points, l'assemblée est invitée à se prononcer sur ce concept :

AG : Est-ce qu'il subsistera un lien entre les 2 branches locales ? Sera-t-on au courant des manifestations proposée par l'autre branche locale ?

Comité : oui, ce point sera abordé plus tard, mais le lien entre les 2 associations sera assuré par le site internet. Lorsqu'une activité sera organisée par une BL, elle sera visible par l'ensemble des membres de l'ABO.

AG : Etant donné la taille de l'association, et la relative proximité de ses membres, Cette gestion de 3 associations, et la lourdeur administrative qui l'accompagne est-elle vraiment nécessaire ? Ne serait-il pas plus judicieux de fusionner les 2 BL, et de ne garder que l'ABO-CH qui regrouperait l'ensemble des membres ? Une surcharge de travail n'est-elle pas à craindre ?

Comité : Cette question a été abordée entre les comités des BL, voici ce qui en ressort :

- Les tâches de l'ABO-CH seront nulles (pas de secrétariat, pas de rencontre de comité), mis à part une AG.
- La proximité entre le lieu d'une manifestation et les membres est un des points critiques qui déterminera la participation à cet événement
- Il n'est pas envisageable pour les forces vives actuelles, de créer un comité intercantonal, car la lourdeur se situera dans l'organisation des rencontres, dans le déplacement des personnes. Actuellement, des rencontres courtes, en semaine, sont facilement organisables.
- La gestion des comptes n'est pas vraiment problématique, car même s'il y a deux comptes à gérer, il est question de quelques dizaines d'écritures par années

VOTE : Etes-vous pour le fait que la nouvelle structure de l'ABO soit composée de :

- 2 branches locales autonomes du point de vue financier, secrétariat et gestion des membres
- une ABO-CH, maintenue en activité par l'intermédiaire des présidents des 2 branches locales + une 3ème membre à définir

La proposition est acceptée à l'unanimité moins une abstention

3 utilisation du capital actuel de l'ABO-CH : Serge Darbellay

- l'ABO-CH possède actuellement un capital en banque de 21'970 CHF, indépendamment des comptes des BL
- Des entrées sont encore à prévoir étant donné que la liquidation de PTL Sàrl touche à son terme

De l'avis des 2 comités de BL, cet argent doit en premier lieu servir à garantir que les BL puissent partir sur de bonnes bases dans leur nouveau statut autonome. Les outils les plus importants pour ce faire sont :

- L'achat d'une nouvelle machine à carte (il y en a déjà une en activité), ainsi que la fourniture de consommables en quantités importantes afin de pouvoir couvrir les frais d'édition des cartes durant plusieurs années
- Couvrir les frais qui seront engendrés par la création du nouveau site internet. Un crédit de 3'000.- avait été débloqué dans ce but lors de l'AG 2015. Cet argent n'a pas encore été dépensé.
- Pour le reste, ce capital serait sous la responsabilité des deux présidents des BL, sachant que la signature des 2 présidents serait nécessaire pour tout mouvement financier.
- Jusqu'à ce que la nouvelle structure soit mise en place, les ayants-droit du compte postal restent inchangés, à savoir Serge Darbellay, et Anne Pittet.
- Les comptes seront présentés lors de la prochaine AG de l'ABO-CH

Après présentation de ces points, l'assemblée est invitée à se prononcer sur le sujet :

AG : Est-ce qu'il n'y a pas un risque que les président n'arrivent jamais à s'accorder sur l'utilisation de ces fonds, et qu'ils finissent par ne jamais être utilisés ?

Comité : c'est un point qui pourrait être réglé par les AG futures de l'ABO-CH, qui seront maintenues. De même, si des présidents de conivence devaient faire un mauvais usage des fonds de l'ABO, ces derniers devraient rendre des comptes lors de l'AG annuelle.

VOTE : Êtes-vous pour le fait que le capital de l'ABO-CH soit utilisé pour la réalisation du nouveau site internet, ainsi que pour l'achat d'une nouvelle machine à carte et des consommables nécessaires pour plusieurs années.

La proposition est acceptée à l'unanimité

VOTE : êtes-vous d'accord que la gestion des fonds de l'ABO-CH soit assurée par les présidents des 2 présidents des BL, à l'aide d'une double signature

La proposition est acceptée à l'unanimité moins une abstention

4 Création du nouveau site internet : Lucas Gomez

La mise en ligne du nouveau site internet est agendée au 1er août 2016. Lucas Gomez, en charge de sa réalisation, présente les grandes lignes de ce site et ses fonctionnalités. Cebsera un site standard, fonctionnel, facile à mettre à jour et à entretenir

- un espace pour chaque branche locale leur permettant de se présenter
- gestion des évènements : chaque BL peut insérer des évènements à venir (internes ou externes à l'ABO) dans un calendrier. L'ajout d'éléments pourrait être très facilement effectué par n'importe quel ayant droit.
- Un espace à disposition des brasseurs locaux, afin de présenter leurs créations, évènements...
- une gestion des galeries. De nombreuses photos sont actuellement prises lors de s manifestations mais ne peuvent que rarement être partagées avec les membres
- un formulaire d'inscription fonctionnel, permettant à n'importe quel internaute de rejoindre l'associaiton.
- Ce site part de zéro, et ne sera en aucun cas une mise à jour du site actuel

Il se peut que le site ne soit pas totalement terminé lors de sa mise en ligne au 1er août.

Il est précisé à l'assemblée qu'un budget de 3'000 CHF avait déjà été voté lors de l'AG 2015, et que ce montant est toujours disponible et les comités tiennent à ce que ce montant reste disponible afin de pouvoir garantir le délai de mise en ligne

Réactions de l'assemblée :

AG : Est-ce qu'une liste des membres sera disponible ?

Comité : une liste sera probablement disponible pour les sadministrateurs, mais ne sera pas rendue publique

AG : Est-ce qu'il existera une section réservée aux membres, parallèlement à la sectin publique ?

Comité : ceci pourrait être mis en place, mais n'est pas prévu actuellement

VOTE : Etes-vous d'accord de donner mandat à Lucas Gomez de superviser la réalisation du site internet selon les points précédents, avec une mise à jour au 1er août 2016

La proposition est acceptée à l'unanimité

VOTE : Etes-vous d'accord que les frais de fonctionnement engendrés par le site internet soient supoortés à parts égales entre les 2 BL

La proposition est acceptée à l'unanimité

5 Rapport du représentant EBCU : Nick Bersinger

- L'EBCU a demandé fois si l'ABO représentait vraiment la Suisse, car seule une association par pays peut être rattachée à l'EBCU. Etant donné le nombre de membres de notre association et sa couverture géographique Du coup, lors de l'assemblée 2015, mandat lui avait été donné d'approcher l'association "Gesellschaft zur Förderung der Biervielfalt" (GFB), soit l'association pour la diversité de la bière.
- Il y a certaines réticences à collaborer avec la Romandie (les mêmes réticences qui animaient les romands lors de notre dernière assemblée)
- la GFB est intéressée par l'EBCU, mais ne peut être membre, étant donné que l'ABO est actuellement l'association Suisse. Cependant, la GFB a décidé de devenir membre correspondant de l'EBCU (ils paient une cotisation, peuvent être invités aux séances, mais n'ont pas de droit de vote).
- Nick fait remarquer que l'EBCU n'appréciera pas trop que le courrier de l'Orge ne paraisse pas cette année, mais étant donné les chantiers en cours, il pense qu'il n'aura pas trop de mal à le leur expliquer

Après son compte-rendu, l'assemblée remercie Nick de son engagement pour l'association.

Comité : Etant donné que l'ABO n'a pas pour projet de reprendre une publication papier, la question est posée de savoir comment serait acceptée une newsletter par l'EBCU.

Nick : c'est ce qu'il présentera à l'EBCU, c'est mieux que rien.

Comité : y a-t-il une tendance dans les autres associations nationales à abandonner le papier ?

Nick : non. La plupart possèdent les 2 supports.

La prochaine rencontre devrait avoir lieu en automne à Rome, en marge d'un grand festival européen autour de la bière. Le lieu reste cependant à confirmer.

A noter que, à l'occasion des 25 ans de l'EBCU, un concours photo avait été organisé avec un magnum à l'effigie de l'EBCU. La Suisse a participé, avec une photo prise au bord du lac lors de la dernière fête de la bière. Nous avons obtenu la deuxième place, derrière la Pologne.

D'après Nick, le fait que la GFB soit devenue membre correspondant est une bonne chose. Si l'ABO devait renoncer à sa participation à l'EBCU, la Suisse resterait représentée par à l'EBCU. GFB deviendrait membre à part entière en cas de départ de l'ABO, mais dans le cas contraire, l'ABO reste prioritaire. Le rapprochement avec cette association n'ira pas plus loin, à moins que l'ABO ne fasse une démarche volontaire dans ce sens.

Comité : ton mandat se termine fin 2016, et étant donné qu'il n'y aura pas de rencontre de l'ABO-CH est-ce que tu es prêt à rempiler pour un nouveau mandat ?

Nick : oui, pour autant qu'il n'y ait pas d'autre candidat, et que l'ABO reste membre de l'EBCU.

VOTE : Nick est réélu à l'unanimité pour un mandat de 2 ans couvrant les années 2017-18

6 Divers et variés : Serge Darbellay

Montant de cotisations :

Etant donné que les rétrocessions vont disparaître, la question du montant des cotisations refait surface. Est-il encore justifié de maintenir les cotisations à 50.- par année, alors que les frais fixes (principalement le courrier de l'Orge) ont fortement baissé durant les dernières années. Les forces vives ne se sont pas accordées sur ce point, l'avis de l'assemblée est donc demandé.

Il ressort principalement des discussions :

- qu'une somme de 50.-/an reste tout à fait supportable
- que les contre partie compensent une bonne partie de ce montant
- une cotisation plus basse permettrait peut-être d'attirer plus de membres, mais une cotisation plus haute permet plus de contre-partie, qui valorisent le fait d'être membre

d'un autre côté :

- un des points cruciaux actuellement est d'augmenter le nombre de membre, et il serait dommage de perdre des membres du fait d'une cotisation trop élevée
- Les cotisations spontanées serait favorisée par un prix plus bas
- L'ABO n'a pas pour but de thésauriser, et le coût d'un membre est bien inférieur au montant de la cotisation.

Si la problématique du montant se limite au fait que l'accès aux jeunes pourrait être facilitée, pourquoi ne pas instaurer une cotisation "jeune" pour les moins de 25 ans ? Cette proposition semble intéresser l'assemblée, et sera soumise au vote.

Suite à ces différentes interventions, il est temps de passer au vote :

VOTE : Est-ce que vous acceptez que les cotisations soient ramenées à 30.-/an (40.- pour les couples)

La proposition est refusée par 12 voix contre, 7 voix pour et une abstention. Le montant des cotisation est maintenu

VOTE : Est-ce que vous acceptez qu'une cotisation "jeune" pour les moins de 25 ans soit fixée à 30.-/an.

La proposition est acceptée par 20 voix pour, 2 contre

7 Comité par interim : Serge Darbellay

Les points à l'ordre du jour ayant été tous traité, l'assemblée touche à son terme. Serge et Anne annoncent donc leur démission du comité ABO-CH, qui sera repris par les présidents des branches locales. Cependant, afin d'assurer l'intérim entre la situation actuelle, et la situation entérinée lors de cette AG, il est proposé que les ayants-droit actuels, soit Serge Darbellay, et Anne Pittet gardent leurs droits jusqu'à la prochaine AG. Ces derniers auront pour tâche durant l'année à venir :

- de gérer le compte postal
- l'achat du matériel pour les BL (machine à cartes, consommables, site internet)
- la présentation des comptes lors de la prochaine AG de l'ABO-CH, incluant les derniers versement à venir issus de la liquidation de PTL sàrl

La gestion du compte sera automatiquement transmise aux présidents des branches locales lors de la prochaine AG.

VOTE : est-ce que l'assemblée donne mandat aux deux personnes précitées de gérer le compte et les finances de l'ABO jusqu'à la prochaine AG ?

La proposition est acceptée à l'unanimité

L'assemblée est clôturée à 16h11, par le verre d'au revoir

Le secrétaire
Serge Darbellay

Le président de l'ABO-VS
Cédric Darbellay